

NOTICE – Affiliation à la licence SGSV-FSSS

Nous souhaitons informer tous les membres titulaires d'une licence sur l'utilisation de la licence de la SGSV-FSSS

Demande d'affiliation:

- L'entrée, le transfert et la sortie s'effectuent uniquement avec les formulaires de la SGSV-FSSS:
 - a.) par le biais des clubs sportifs affiliés à la SGSV-FSSS
 - b.) directement auprès la SGSV-FSSS
- Le/la président/e responsable de la société doit signer (a.)
- Les directives et explications (demande de licence) concernant la licence SGSV-FSSS doivent être respectés. Le formulaire doit être correctement rempli. Les documents complets (formulaire d'inscription pour la licence, 1 photo d'identité, 1 copie du passeport et l'audiogramme ICSD) sont à envoyer à: Agence de la SGSV-FSSS, Oerlikonerstrasse 98, 8057 Zürich

L'agence de la SGSV-FSSS examine les documents et décide de l'admission.

Combien coûte une affiliation et comment est-elle calculée?

Affiliation	Deaflympics CM / CE	Simple CS	Simple Tournoi	Equipe CS	Equipe Tournoi	Réduction sur les formations en cours	Prix
Membre direct avec licence*	✓	-	✓	-	✓	✓	Frs. 80.00
Membre d'un club avec licence*	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Frs. 40.00
Membre d'un club sportif avec licence (moins de 18 ans.)*	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Frs. 10.00
Membre d'un club sportif sans licence*	-	✓	✓	-	Frs. 10.00	-	Fr . 0.00
Donateur SGSV-FSSS	-	-	-	-	-	-	dès Frs. 50.00
Transfert d'un club à un autre club							Frs. 20.00

*+frais de dossiers (uniques), Frs. 15.00

Quand vais-je recevoir une licence?

- Une facture vous sera envoyée à la suite de la décision d'admission
- La licence sera établie après versement des frais/de la cotisation.

Est-ce que l'affiliation se prolonge automatiquement après un an?

Oui! Mi-décembre, vous recevrez la facture pour l'année suivante.

Sortie de la SGSV-FSSS

- L'affiliation doit être résiliée par écrit **pour le 31 décembre**, avant le **30 novembre de l'année en cours**. Les démissions reçues après le 30 novembre seront valables pour l'année suivante et la cotisation annuelle doit être payée pour l'année à venir.
- La démission de la SGSV-FSSS s'effectue directement auprès de la SGSV-FSSS, au moyen du formulaire ou par l'intermédiaire du club sportif affilié (avec la signature du/de la président/e).

Particularités de la licence SGSV-FSSS

Veillez conserver soigneusement la licence. Elle doit être présentée à toutes les compétitions de la SGSV-FSSS (tournois/CS). Si un/une athlète est en possession d'une licence mais l'a oubliée, il/elle doit payer des frais d'un montant de

=> Frs. 10.- par tournoi

=> Frs. 50.- par CS

Ce montant ne sera pas remboursé, mais servira à couvrir les frais administratifs.

En cas de perte, une nouvelle licence vous sera remise contre paiement d'un montant de frs. 20.--. La modification du nom suite à un mariage etc. est gratuite.

La licence peut être présentée dans les magasins de sport ou à l'entrée aux manifestations/installations sportives (stade de football, carte journalière des remontées mécaniques, etc.). Elle donne éventuellement droit à des réductions. Cela vaut toujours la peine d'essayer.

Pour toute question ou incertitude, veuillez prendre contact avec le club sportif ou l'agence de la SGSV-FSSS, Oerlikonerstrasse 98, 8057 Zurich, Telescrit : 044/312 13 90, www.sgsv-fsss.ch

Agence de la SGSV-FSSS